

Par requête adressée à la Cour par lettre recommandée à la poste le 21 juin 2021 et parvenue au greffe le 23 juin 2021, l'ASBL « Association de Promotion des Droits Humains et des Minorités » a introduit un recours en annulation totale ou partielle du décret de la Communauté flamande du 18 décembre 2020 « modifiant le décret du 21 novembre 2003 relatif à la politique de santé préventive et le décret du 29 mai 2020 portant organisation de l'obligation de déclaration et du suivi des contacts dans le cadre du COVID-19 » (publié au *Moniteur belge* du 28 décembre 2020).

Cette affaire, inscrite sous le numéro 7606 du rôle de la Cour, a été jointe aux affaires portant les numéros 7494, 7505 et 7526 du rôle.

Le greffier,
F Meersschaut
